

Des martinets noirs trouvent refuge à l'église de Saint-Oyens

Le village joue un rôle précurseur dans une opération de sauvegarde de l'oiseau migrateur. Celui-ci ne trouve plus de nichoirs naturels dans les maisons rénovées.

« Je ne mettrai point dehors celui qui viendra à moi. » Cette citation biblique qui figure au fronton de l'église de Saint-Oyens ne s'applique désormais plus aux seuls humains qui passeraient là. Depuis hier, quarante nichoirs ont été installés pour accueillir des martinets noirs, un oiseau migrateur qui vient se reproduire dans nos régions et dont les possibilités de séjourner se réduisent comme peau de chagrin. C'est pour sauver le martinet noir que le Bureau de travaux et d'études en environnement (BTEE) a mis sur pied un programme d'occupation pour chômeurs depuis le 1er mai 1997. Une trentaine de demandeurs d'emplois ont jusqu'ici procédé à des recensements de sites de nidifications dans quarante-sept communes de La Côte. « Leur travail consiste également à poser des nids artificiels pour aider les oiseaux à trouver refuge », précise Stéphane Pillet, directeur du BTEE.

Le martinet noir, qui remonte depuis

l'Afrique pour pondre en Suisse, se loge dans les trous et autres anfractuosités des maisons. Chaque rénovation réduit ses possibilités, alors que les constructions nouvelles n'en offrent généralement aucune. A Saint-Oyens, c'est l'église qui a été restaurée, dont le clo-

cher ne permettait plus aux oiseaux de trouver asile. Le village du pied du Jura a donc accepté de jouer les précurseurs en collaboration avec le BTEE. « Nous espérons ainsi résoudre cette crise ornithologique du logement », relève le syndic Jean-Claude Thiébaud. **M. Jot.** □

Détruire les nids est punissable

Au contraire de l'hirondelle, le martinet noir ne lâche pas ses fientes en contrebas de son nid. Ils font pourtant tout deux l'objet d'une destruction fréquente de leur habitat. « C'est illégal. L'amende se situe entre 1000 et 5000 francs », rappelle Patrick Jacot ornithologue au BTEE et fondateur du COR (Centre ornithologique de réadaptation) à Genthod (GE). Ce dernier offre de nombreuses options aux

propriétaires qui voudraient limiter les nuisances. Le COR se déplace et pose gratuitement (seul le matériel est aux frais du propriétaire) des nids artificiels permettant de choisir l'endroit où les oiseaux s'installeront, et des planchettes récupérant les excréments.

M. Jot. □

COR (Centre ornithologique de réadaptation), 47, chemin des Chênes, 1294 Genthod. Tél. (077) 24 33 07.